

- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil](#)[Formalités export](#)[Documents export](#)

## Documents export

Les Chambres de commerce et d'industrie sont compétentes pour réaliser un certain nombre de formalités internationales. C'est à Grex que sont effectuées les opérations ci-après, pour les entreprises qui dépendent du ressort de la CCI de Grenoble.

Téléchargez le [guide de démarrage](#) ou le [guide utilisateur](#). Vous pouvez aussi retrouver ces guides dans la rubrique "[Aide](#)" sur la plate-forme GEFI

### Le certificat d'origine

---



Le certificat d'origine communautaire est un document Cerfa requis à des fins douanières et / ou commerciales. Il statue sur l'origine (Union européenne ou pays tiers) des marchandises auxquelles il se réfère.

Transmettez-nous vos demandes de certificats d'origine via la [plate-forme GEFI](#).

### Visa sur factures, attestations...

---

Parfois requis pour le dédouanement des marchandises à destination. Transmettez-nous vos demandes de visa via la [plate-forme GEFI](#).

### Légalisation de signatures

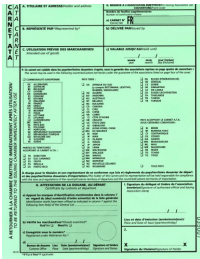
---

Une légalisation (ou certification matérielle) de signature peut être requise lorsque les documents doivent être visés par des organismes tels que des consulats étrangers, le Ministère des affaires étrangères, la Chambre de commerce franco-arabe... La légalisation consiste à certifier conforme la signature de la personne ayant signé le document pour le compte de la société.

GreX ne peut légaliser la signature que sur des actes établis sous seing privé, à caractère commercial ou ayant trait à une opération commerciale ou industrielle, et devant être produits à l'étranger : attestations, certificats, traductions, pouvoirs...

### Le carnet ATA

---



Le carnet ATA constitue un passeport pour les marchandises devant séjourner temporairement à l'étranger. Il réduit les formalités douanières et dispense du paiement des droits et des taxes normalement exigibles à l'entrée dans le(s) pays de destination ou de transit. Selon les pays, le carnet ATA peut être utilisé pour transporter du matériel professionnel, des échantillons et/ou pour participer à des foires/expositions. Nous contacter au cas par cas pour savoir quelles sont les conventions applicables. Les demandes de carnets ATA se font en ligne sur la [plate-forme GEFI](#).

mise à jour le 22 février 2021

## Contacts

• **Myriam GOJON**  
04 76 28 28 48

• **Stéphanie PLANTÉ**  
04 76 28 28 33

• [formalites.internationales@grex.fr](mailto:formalites.internationales@grex.fr)

## Horaires d'ouverture

**Le service « formalités internationales » de Grex est ouvert :**

du lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h

le vendredi : 9h-12h et 14h-16h

5 Place Robert Schuman - 38000 Grenoble

> [Accéder à Gefi](#)

## Agenda

- [13sept.Atelier technique - Access2Markets : découvrez le portail qui vous accompagne à l'export](#)
- [27sept.Webinaire - Les garanties internationales, un incontournable à l'export ?](#)
- [13oct.Atelier Graines d'exportateurs/importateurs](#)
- [18oct.Club juridique Grex - Panorama de l'actualité fiscale internationale](#)
- [22nov.Atelier - Le transport des marchandises dangereuses à l'international](#)

[VOIR L'AGENDA>](#)

## FORMATIONS

- [09sept.Actualiser ses compétences sur les règles Incoterms® 2020 - Classe virtuelle](#)
- [15sept.Commerce international : les fondamentaux](#)
- [20sept.Les fondamentaux des prestations de services à l'international](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS>](#)

- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)
  
- [haut de page](#)
- [version PDF](#)